

IRVILLAE

- enquête au 12 { Irwillae
Lozenbet

- 1809 eglise, presbytère

- 1814 Biens

le paroisse

cien presbiter
il a allégé

Christophe qui
tient a la paroisse
ville de vendre
principale.

1810 ~

insylloe ✓

il n'y a point de presbitere En cette paroisse
appartenant a La Commune;

Le Desservant s'est logé Dans l'ancien presbitere
dont il a fait l'acquisition, & qu'il a aliéné
a Sa Mort a la Commune.

il n'y a qu'une Chapelle, Celle de St Christophe qui
ne soit pas vendue, & qui appartient a la paroisse
qu'il l'a rachetée, qu'il n'est pas utile de vendre
pour la réparation de l'église principale.

insylloe Le 21 août 1810
fr: parungam Desservant.

Reponses faites verbalement par

M^r. pangam Desservant Dyrsvillac

- 1^o patron St. pierre. 2^o nombre Des ames 2500
- 3^o nombre Des Communiquants 2000. 4^o 2 pretres pour la Deserte de la Succursale. 5^o M^r. volant Desiré par la Commune; M^r. Rosuel Desiré par M^r. pangam
- 6^o françois pangam né a Siquin le 7 fevrier 1744, pretre à paques 1773.
- 7^o la Chapelle de Locmélor a $\frac{1}{2}$ lieue du Bourg, point de village aux environs. point de Chapelle domestique.

Reponses faites verbalement par M^r.

Le bot Desservant de Loperhet.

- 1^o patronne Ste Birgitta. 2^o nombre Des ames 1600
- 3^o nombre Des Communiquants 1000. 4^o il seroit à désirer que l'on put donner un second pretre s'il y avoit espoir de lui faire un sort.
- 5^o Jean Le bot ne a gorrequeur traoumélorn en Loperhet le 17 juin 1748. pretre annuois d'arril 1778. 6^o nulle Chapelle.

Etat des Biens et Revenus des fabriques de L'Eglise Succursale de La Communé d'irvillac.

Noms des paroissses.	Biens Ruraux.	Valeur Maisons.	Valeur Capitale.	produit annuel.	Rentes Restituées.	Rentes par Legs et Donations.	Rentes de fondations.	Charges.	Revenues net.	Observations.
irvillac.	un champ au cecy.	"	240. ^t	12. lct.	"	"	"	"	12.	Les heritiers du sieur Laissegues ont. vendu à L'Eglise d'irvillac pour une somme de 440. ^t que les paroisssiens ont levee, la chapelle de St. Christophe, son encintoy et une petite maison. L'on ca annuellement 24. ^t pour la quelle on paye de contribution fr. 6. ^t 54. ^c par tant. il a ne reste de produit net que fr. 18. ^t 25. ^c on observe encore que l'acte de vente n'est pas régulièrement formalisé, a formalité qu'on se dispose a remplir.
Idem.	"	une creche à mesures hon.	60. ^t	3. lct.	"	"	"	"	3.	
Idem.	"	"	1400.^t	70. lct.	"	Le presbitere.	"	"	70.	
St. Urbain.	un champ a traversuoz.	"	690. ^t	34. ^t 50. ^c	"	"	"	10. ^t 25. ^c con fr. ^{es}	24. ^t 25. ^c	
"	"	"	2790. ^t 00. ^c	139. ^t 50. ^c 49. ^t 50. ^c	"	"	"	10. ^t 25. ^c	129. ^t 25. ^c	
Total et un acte par nous membres du conseil de la fabrique d'irvillac. le jour 26. juin. 1814.									37. ^t 25. ^c	
Fait et un acte par nous membres du conseil de la fabrique d'irvillac. le jour 26. juin. 1814.					Le qualés					
Ch. pape desservant d'irvillac					J. H. Donaupier					